

J'ai pris un risque ... que faire !?

Il y a moins de 48 H ?

- Vous pouvez bénéficier d'un traitement post exposition (TPE) contre le VIH et l'hépatite B et/ou de la pilule du lendemain. **Consultez au plus vite** dans un Centre de prise en charge des Accidents d'expositions sexuelles (AES) ou aux urgences médicales près de chez vous.

Il y a plus de 48 H ?

- Consulter dans un centre gratuit d'information, de diagnostic et de dépistage (CeGIDD) afin d'organiser un dépistage complet de l'infection VIH, des hépatites B, C et des infections sexuellement transmissibles et bénéficier gratuitement d'une consultation spécialisée d'évaluation des risques : [cliquer ici](#)

Vous êtes mineur ?

- Le traitement post exposition peut être délivré aux mineurs de plus de 15 ans sans accord parental

Vous pouvez également pour plus d'information
Contacter Sida Info Service au 0 800 840 800

Qu'est-ce qu'un traitement post-exposition (TPE) ?

- Il s'agit d'un traitement antirétroviral pouvant permettre de réduire le risque de contamination par le VIH, dans les cas suivants :
 - Rapport sexuel non protégé (sans préservatif) avec une personne séropositive au VIH ou dont le statut sérologique n'est pas connu ou incertain, qu'il s'agisse de relation génitale, anale ou orale.
 - Rupture de préservatif ou mauvaise utilisation du préservatif
 - Partage de matériel d'injection de drogues
 - Blessure, piqûre ou coupure avec un objet souillé de sang.

Ce traitement doit être commencé le plus tôt possible après l'exposition à risque, dans l'idéal dans les 4 heures qui suivent et au plus tard dans les 48 heures.

Le traitement est délivré gratuitement par la pharmacie de l'hôpital. Ce sont les mêmes médicaments que ceux pris par les personnes séropositives au VIH traitées. Ils sont généralement bien supportés.

Au-delà des 48 h, l'efficacité du traitement préventif n'est plus prouvée. Dans ce cas, il vous sera proposé un premier test de dépistage entre 15 jours et 21 jours après la prise de risque pour savoir si vous êtes ou non contaminé(e) par le VIH/SIDA.

Dans toutes les situations, on réalisera immédiatement un test de dépistage du VIH et éventuellement des hépatites lors de la première consultation d'urgence pour connaître votre statut avant la prise de risque. Un dépistage global des autres IST (syphilis, chlamydiae et gonocoque) vous sera proposé.